

Conditions Générales de Vente Formation

DÉSIGNATION

La société EUREKA Informatique effectue des formations à Saint-Dié-des-Vosges et autour, plus généralement dans la région du Grand-Est.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société EUREKA Informatique pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

DEVIS ET ATTESTATION

Pour chaque formation, la société EUREKA Informatique s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». A la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.

RIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et sont à majorer de la TVA aux taux en vigueur. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

PRISE EN CHARGE

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société EUREKA Informatique ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCA au 1^{er} jour de formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

CONDITIONS D'ANNULATION D'UNE FORMATION

Toute demande d'annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse pedagogie@eureka-informatique.fr.

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition d'en faire la demande au moins 30 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Deux cas sont alors possibles :

- **La formation est décalée** sur d'autres dates : pas d'incidence sur les paiements
- **La formation est annulée** : des frais de dossier sont facturés au client à hauteur de 15% du montant total de la formation, le montant minimum des frais de dossier étant fixé à 200 euros hors taxes.

En cas d'annulation moins de 30 jours avant la date de la formation, toutes les séances de formations qui avaient été planifiées d'un commun accord entre EUREKA Informatique et le client durant les 30 prochains jours sont facturées au client.

ABANDON DE FORMATION ET FACTURATION

Dans le cadre d'un abandon de formation d'un stagiaire, toutes les séances de formations qui avaient été planifiées d'un commun accord entre EUREKA Informatique et le client durant les 30 jours suivant l'abandon sont facturées au client.

2 cas :

- L'abandon est prononcé par le stagiaire verbalement ou de manière écrite : les 30 jours sont comptés à partir de la date de cette annonce.
- L'abandon est prononcé par EUREKA lorsque le stagiaire ne vient pas aux sessions de formation et ne répond pas à nos relances : les 30 jours sont comptés à partir du jour suivant les 2 semaines sans nouvelle du client.

PROGRAMME DES FORMATIONS

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique, ...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société EUREKA Informatique sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société EUREKA Informatique et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. A défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux d'Epinal.